

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2009-06-01

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 1^{er} juin 2009 à la salle du conseil au 4785, chemin Capelton, Canton de Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants : Messieurs Jacques Bogenez, Guy Larkin, Claude B. Meilleur, Martin Primeau et Vincent Fontaine.

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac,

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale.

ABSENT : D’Arcy Ryan

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 mai 2009
4. Suites au procès-verbal 4 mai 2009
5. Adoption du procès verbal du 11 mai 2009
6. Suites au procès-verbal du 11 mai 2009
7. Période de questions des visiteurs
8. Choix du soumissionnaire chlorure de calcium
9. Entente avec la ville de Sherbrooke, chemin Dunant
10. PIIA, 3310 chemin Capelton
11. PIIA, 1075 chemin Capelton
12. PIIA, 4620 chemin Capelton
13. PIIA, 6060 chemin Hollenbeck
14. PIIA, 154, rue du Boisé
15. PIIA, 6320, chemin Dunant
16. Nomination du maire suppléant
17. Offre d’achat de M. Dave Fauteux pour le lot 191-P
18. Aide financière Route verte – CHARMES
19. Adoption des états financiers 2008
20. Adoption des comptes à payer
21. Correspondance
22. Divers
23. Clôture de la séance

09-06-01.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

09-06-01.02

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE l’ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu’il est présenté en laissant le point « *Divers* » ouvert.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-06-01.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2009

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 4 mai 2009 soit adopté tel qu’il est présenté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

09-06-01.04 SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2009

Aucune suite

09-06-01.05 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MAI 2009

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 11 mai 2009 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-06-01.06 SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 11 MAI 2009

Aucune suite

09-06-01.07 PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Monsieur Bean est présent et il se demande qu'est-ce qui a été payé à Monsieur Meilleur pour l'aire de virage, il indique qu'il a écrit une lettre et n'a pas reçu de réponse, il indique aussi qu'il s'objecte au plan technique du lot 233, qu'il se demande comment la municipalité peut prendre possession d'un chemin et ne pas avertir les gens. Monsieur Levac lui indique qu'il y aura une rencontre bientôt avec lui pour clore définitivement son dossier.

Madame Annis Karpenko pose des questions concernant le projet Charest-Larkin. Elle s'inquiète pour l'eau ainsi que son puits de surface, elle veut voir les plans de ce projet. Monsieur Larkin communiquera avec elle.

Monsieur Éthier informe l'assemblée que, par souci de transparence, la municipalité devrait présenter les plans des futurs projets domiciliaires aux citoyens dont les propriétés sont adjacentes à ces projets.

Madame Thérèse Morin demande le plan de réalisation pour l'asphaltage du chemin Dunant ainsi que le plan de développement de Montjoye et fait part qu'il serait intéressant d'informer via le petit journal du Canton les futurs développements domiciliaires de la municipalité.

Monsieur James Lewis demeurant au 1195, chemin Bel Horizon demande à ce que la vitesse soit réduite à 70 km sur la portion du chemin Bel Horizon. Le tout est accepté par le conseil et un avis de motion sera présenté au point Divers.

09-06-01.08 CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE CHLORURE DE CALCIUM

ATTENDU QUE des appels d'offres ont été acheminés à des firmes afin d'obtenir des soumissions pour le calcium liquide pour la saison estivale 2009;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé et reçu deux (2) soumissions pour la fourniture et l'épandage de calcium liquide pour la saison estivale 2009;

| | |
|------------------------------|--------------|
| Calclo inc. | 35 882,96 \$ |
| Somovrac (C. C.) inc. | 35 013,83 \$ |

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions sont conformes;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley attribue le contrat de la fourniture et l'épandage du calcium liquide pour l'été 2009 à la firme Somovrac (C. C.) inc. au montant de 35 013,83 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

09-06-01.09

ENTENTE AVEC LA VILLE DE SHERBROOKE, CHEMIN DUNANT

ATTENDU QUE la municipalité a une entente avec la Ville de Sherbrooke pour l'entretien des chemins Alfred-Lapointe, Duport et Dunant;

ATTENDU QUE le chemin Dunant sera recouvert d'enrobé bitumineux;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à la Ville de Sherbrooke de retirer à l'article 3 de la présente entente *le nivelage et l'abat poussière* du chemin Dunant;

QUE le conseil autorise le Maire et la Directrice générale à signer une nouvelle entente avec la Ville de Sherbrooke pour l'entretien des chemins Alfred-Lapointe et Duport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-06-01.10

PIIA, 3310 CHEMIN CAPELTON

ATTENDU QUE Monsieur Robert Ride a déposé à la municipalité une demande de permis de construction pour un bâtiment accessoire situé au 3310, chemin Capelton;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QU'À la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de Monsieur Robert Ride pour le bâtiment accessoire situé au 3310, chemin Capelton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-06-01.11

PIIA, 1075 CHEMIN CAPELTON

ATTENDU QUE Monsieur Marc Beaudoin a déposé à la municipalité une demande de permis d'agrandissement d'une résidence située au 1075, chemin Capelton;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QU'À la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de Monsieur Marc Beaudoin pour un permis d'agrandissement d'une résidence située au 1075, chemin Capelton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

09-06-01.12

PIIA, 4620 CHEMIN CAPELTON

ATTENDU QUE Monsieur Jacques Thibault a déposé à la municipalité une demande de permis de construction pour une résidence située au 4620, chemin Capelton;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QU'À la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de Monsieur Jacques Thibault pour sa résidence située au 4620, chemin Capelton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-06-01.13

PIIA, 6060 CHEMIN HOLLENBECK

ATTENDU QUE Isabelle Jacob a déposé à la municipalité une demande de permis de construction pour un permis d'agrandissement d'une résidence située au 6060, chemin Hollenbeck;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QU'À la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de Madame Isabelle Jacob pour un permis d'agrandissement d'une résidence située au 6060, chemin Hollenbeck.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-06-01.14

PIIA, 154, RUE DU BOISÉ

ATTENDU QUE Monsieur Nicholas Patenaude a déposé à la municipalité une demande de permis de construction pour une résidence située au 154, rue du Boisé;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QU'À la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de Monsieur Nicholas Patenaude pour sa résidence située au 154, rue du Boisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-06-01.15

PIIA, 6320, CHEMIN DUNANT

ATTENDU QUE Monsieur Yannick Vlasak a déposé à la municipalité une demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire situé au 6320, chemin Dunant;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QU'À la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de Monsieur Yannick Vlasak pour un permis de construction d'un bâtiment accessoire situé au 6320, chemin Dunant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-06-01.16

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE Monsieur Guy Larkin est le maire suppléant de la municipalité depuis le 1^{er} septembre 2008;

ATTENDU QU'à chaque huit (8) mois nous devons renommer le maire suppléant;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley nomme Monsieur Claude B. Meilleur maire suppléant de la municipalité du 1^{er} mai 2009 jusqu'au 31 octobre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-06-01.17

OFFRE D'ACHAT M. DAVE FAUTEUX

ATTENDU QUE Monsieur Dave Fauteux offre d'acquérir une partie du lot 191-P appartenant à la municipalité afin d'agrandir son terrain;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley ne désire pas se départir de ce lot pour l'instant et informe Monsieur Fauteux de sa décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-06-01.18

AIDE FINANCIÈRE ROUTE VERTE - CHARMES

ATTENDU QUE la subvention donnée par le Ministère des Transports pour la Route verte est maintenant versée aux municipalités et non aux organismes responsables de l'entretien de la dite Route verte;

ATTENDU QUE la direction du Ministère des Transports exige de la part des municipalités l'approbation du rapport d'entretien et de dépenses des organismes responsables de l'entretien;

ATTENDU QUE la Corporation de gestion CHARMES en tant que gestionnaire mandaté par la municipalité a présenté son rapport d'entretien pour l'année 2009;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QUE la municipalité approuve la rapport d'entretien de la Route verte sur le territoire de la municipalité pour l'année 2009 préparé par la Corporation de gestion CHARMES;

ET RÉSOLU QU'une copie de la résolution soit acheminée au Ministère des Transports du Québec.

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-06-01.19

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2008

ATTENDU QUE la firme *SAMSON BÉLAIR/ DELOITTE & TOUCHE* s.e.n.c.r.l. a présenté les états financiers pour l'année 2008;

ATTENDU QUE les états financiers représentent les états des résultats de l'année 2008 et qu'il y a un surplus de 205 291 \$;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité adopte les états financiers de l'année 2008 tels que présentés par la firme *SAMSON BÉLAIR/ DELOITTE & TOUCHE* s.e.n.c.r.l. ainsi que les recommandations de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-06-01.20

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

| NUMÉROS CHÈQUES FOURNISSEURS | MONTANT |
|------------------------------|--------------|
| 200900293 à 200900383 | 97 313,10 \$ |
| Salaires mai 2009 | 15 580,96 \$ |

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la directrice générale procède au paiement de ces comptes jusqu'au 2 juin 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-06-01.21

CORRESPONDANCE

Madame Huguette Labonté
Monsieur Jean-Sébastien Bachand

09-06-01.22

DIVERS AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2009-05

Vincent Fontaine donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil un règlement n° 2009-05 relatif à la vitesse permise sur le chemin Bel Horizon. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Monsieur Bogenez félicite la directrice générale ainsi que toute l'équipe du Canton pour l'excellente performance budgétaire de l'an 2008.

Monsieur Larkin demande si nous avons eu des nouvelles du Ministère des Ressources naturelles concernant les recouvrements des sites miniers.

09-06-01.23

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 20 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

Pierre A. Levac
Maire

Liane Breton
Directrice générale